

MAÎTRISER LES FONDAMENTAUX DU DROIT SOCIAL

Référence : DS1

€ Tarif intra : nous contacter

🕒 Durée : 2 jours



INTRA

Vous souhaitez cette formation en intra, contactez-nous au :

☎ 01 45 49 99 15

@ contactentreprises@udd.eu



Public :
Ressources
humaines



Prérequis :
Aucun

Objectifs :

- ☑ Respecter la réglementation en droit social
- ☑ Sécuriser ses pratiques en matière de contrat de travail
- ☑ Maîtriser les règles du dialogue social

Programme :

1. Identifier les règles applicables à l'entreprise

- Cerner le rôle des instances et juridictions compétentes en matière du droit du travail : médecine du travail, inspection du travail, conseil des prud'hommes, organisations syndicales, institutions représentatives du personnel et URSSAF
- Se repérer parmi les lois, règlements, décrets, conventions, accords collectifs, jurisprudences, usages, règlements intérieurs et contrats de travail
- S'informer sur les dernières évolutions législatives et jurisprudentielles

2. Sécuriser le contrat de travail

- Choisir le contrat de travail approprié
- Rédiger le contrat de travail et les différentes clauses
- Prévenir les situations à risque

3. Gérer les relations contractuelles avec le salarié

- Respecter le temps du travail dans l'entreprise
- Gérer les suspensions du contrat de travail
- Modifier le contrat de travail : possibilités et limites
- Respecter le cadre juridique du télétravail

4. Gérer les ruptures du contrat de travail

- Rupture à l'initiative du salarié : démission et présomption de démission en cas d'abandon de poste (décret du 17 avril 2023), prise d'acte de rupture, résiliation judiciaire et départ à la retraite
- Rupture à l'initiative de l'employeur : mise à la retraite, licenciement pour motif personnel (faute, insuffisance, inaptitude...) ou pour motif économique
- Rupture par accord des parties : départ négocié, rupture conventionnelle et force majeure
- Transaction : les conditions de validité
- Appréhender les différentes sources de contentieux

5. Connaître le cadre réglementaire du dialogue social

- Identifier le rôle ainsi que les attributions du CSE et des délégués du personnel dans l'entreprise
- Respecter les règles de la négociation collective